

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération
n°264-2021
Point 4.10.10

Point 4.10.10 de l'ordre du jour

Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2021/2022

EXPOSE DES MOTIFS :

L'EOST soumet à l'approbation du CA les tarifs proposés aux étudiants en contrepartie de prestations qui leur sont facultatives.

En particulier, en ce qui concerne les stages de terrain, il s'agit de stages de terrain facultatifs et non obligatoires. Ce tarif est reconduit chaque année, sans modification depuis de nombreuses années. Le montant est forfaitaire (hébergement et déplacement).

La formation PSCI (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) est totalement facultative. Ce tarif est également une reconduction sans augmentation.

Les tarifs sont proposés en annexe de ce document.

Le 30 novembre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2021/2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

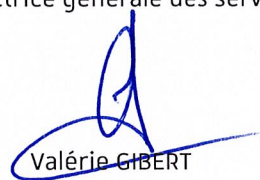
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

14/06/2021



École et observatoire

des **sciences de la Terre**

Université de Strasbourg

Tarifs soumis à l'approbation du Conseil de l'EOST du 17/06/2021
REVALIDATION DES TARIFS EOST SOUMIS A LA CFVU POUR L'ANNEE 2021/2022

Libellé de la Prestation	Contexte	Tarif (PU)
Participation stage de terrain Facultatif	La journée par étudiant	10,00 €
Frais de dossiers Adhésion à la Banque Epreuves des concours	Candidat non Boursiers	30,00 €
Frais de dossiers Adhésion à la Banque Epreuves des concours	Candidat Boursiers	15,00 €
Participation des étudiants de l'EOST à la Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) - Formation Facultative	etudiants de l'EOST	30,00 €

EXTRAIT PROCES-VERBAL PROVISOIRE DU CONSEIL DE L'EOST DU 17 JUIN 2021

Membres présents :

Membre de droit :

Stéphane Guillot (INSU).

Membres élus :

ARMANDO Yves, Amélie AUBERT, BOESCH Quentin, BOY Jean-Paul, GRUNBERG Marc, JOUNIAUX Laurence, LAMBOTTE Sophie, MAGGI Alexia, QUARANTA Gaétana, REUSCHLE Thierry, SCHÄFER Gerhard, SCHAMING Marc, SCHMITT Anne-Désirée, SCHULMANN Karel, ZAROLI Christophe.

Membres désignés :

BRULE Stéphane (Menard), ESCARE Laurent (Storengy), HEBERT Hélène (CEA), PRIGENT Hervé (CGG), SORIN Olivier (Fondasol), TURPIN Patrick (TOTAL), LATOUILLE Julie (Schlumberger), DÖRFLIGER Nathalie (Danone).

Invités permanents :

HERRMANN-BECK Florence, IMFELD Gwenaël, MASSON Frédéric, SAUSSE Judith, DUC Pierre-Alain, GEIGER Kévin, BELLAHCENE Abderrahman, VERGNE Jérôme, TOUSSAINT Renaud.

Invité :

Marc Heap.

Excusés :

THEUREL Anna (Titulaire-Etudiante).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de l'EOST du 25 novembre 2020 ;
2. Mike HEAP : présentation de son projet IUF ;
3. Informations générales ;
4. Dialogue de gestion 2022 ;
5. Vote de tarifs et subventions ;
6. Points divers.

5) Vote des tarifs

Tarifs. Voir annexe 2

Résultat du vote :

Votants : 25

Oui : 25

Non : 0

Blanc : 0

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs

Subvention

Le Conseil a reçu une demande de subvention pour un camp de terrain dans la chaîne varisque des Vosges du Sud (Voir Annexe 3). Ce stage est organisé par les étudiants de L3 STUE. Les élèves nous font part du coût élevé de ce stage de terrain.

Total Energie assure par la voie de Patrick Turpin un soutien de 800€.

Après délibération interne du Conseil, l'EOST apportera un soutien financier à hauteur de 1 600€

Résultat du vote :

Votants : 25

Oui : 25

Non : 0

Blanc : 0

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention des étudiants de la Licence 3 STUE.

Le Directeur de l'EOST

Frédéric MASSON